

**Arrêté royal du 5 décembre 1904 réglant l'exécution de l'article 38 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs).**

—  
LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail et notamment l'article 38, ainsi conçu :

ART. 38. — « En ce qui concerne les accidents du travail survenus après l'entrée en vigueur de la présente loi, les caisses communes de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs, régies par la loi du 28 mars 1868, jouiront du bénéfice d'agrément prévu à l'article 17, moyennant les conditions suivantes :

» 1<sup>o</sup> Les caisses doivent être reconnues par le Gouvernement; leurs statuts seront révisés et soumis à son approbation ;

» 2<sup>o</sup> Les caisses doivent continuer à servir les pensions ou rentes dues à raison d'accidents survenus avant l'entrée en vigueur de la présente loi ;

» 3<sup>o</sup> Les statuts doivent consacrer les règles énumérées ci-après :

» A. Les subventions ou cotisations pour la réparation des accidents du travail sont à la charge exclusive des exploitants ;

» B. Les caisses pourvoient au paiement des indemnités et au service des rentes dans les cas prévus par la présente loi ;

» C. Leur administration et leur comptabilité sont séparées de celles qui concernent le service des pensions ou des secours pour cause d'invalidité ou de vieillesse ;

» D. Les caisses constituent les réserves, garanties ou cautionnements déterminés par arrêté royal ;

» E. Les indemnités ne seront pas inférieures à celles attribuées par la présente loi ; les statuts peuvent néanmoins régler l'attribution des indemnités, en cas d'accident mortel, d'une manière différente de celle déterminée à l'article 6 ; mais, dans leur ensemble, ces indemnités ne seront pas inférieures à celles allouées par le dit article ; les

TABLEAU N° I

---

INDUSTRIES EXTRACTIVES

---

MINES DE HOUILLE

	HAI		NAUT		NAMUR	LIÉGE	LE ROYAUME	
	Couchant de Mons	Centre	Charleroi	ENSEMBLE				
Nombre de mines actives . . . . .	21	10	36	67	13	43	123	
Nombre de sièges d'exploitation	en activité . . .	36	87	185	16	73	274	
	en réserve . . .	5	2	8	15	10	43	
	en construction .	3	2	5	10	2	16	
Nombre total d'ouvriers . . . . .	de l'intérieur . . .	16,774	31,746	72,832	2,739	26,493	102,064	
	de la surface . . .	6,150	13,869	27,540	1,159	8,829	37,528	
	ENSEMBLE . . .	31,833	45,615	100,372	3,898	35,322	139,592	
Nombre d'ouvriers à veine . . . . .	6,484	4,118	7,918	18,520	716	5,694	24,930	
Production totale brute	Quantités	Charbons Flénu (1) . . tonnes	2,721,080	»	2,721,080	»	»	2,721,080
		» gras (2) . . . . .	1,563,060	»	578,100	»	2,285,910	6,301,140
		» demi-gras (3) . . . . .	384,360	1,774,070	4,854,580	»	3,129,920	10,178,690
		» maigres (4) . . . . .	»	1,809,830	2,859,490	»	962,280	4,595,770
		ENSEMBLE . . . . .	4,668,500	3,583,900	8,292,170	774,000	6,478,110	23,796,680
	Valeur globale	Charbons Flénu . . . . . fr.	35,509,630	»	»	»	»	35,509,630
		» gras . . . . .	20,373,150	»	7,601,200	»	31,124,850	81,742,900
		» demi-gras . . . . .	4,585,870	22,643,700	67,949,700	»	40,149,180	135,338,850
		» maigres . . . . .	»	22,654,100	35,400,630	»	12,502,930	56,411,410
		ENSEMBLE . . . . .	60,468,650	45,297,800	110,951,550	8,507,850	83,776,950	309,002,800
Valeur à la tonne	Charbons Flénu . . . . . fr.	13.05	»	»	»	»	13.05	
	» gras . . . . .	13.04	»	13.15	»	13.05	12.97	
	» demi-gras . . . . .	11.93	12.76	14.00	»	12.83	13.30	
	» maigres . . . . .	»	12.52	12.38	»	12.99	12.28	
	ENSEMBLE . . . . .	12.95	12.64	13.38	13.10	10.99	12.99	
Stocks à la fin de l'année . . . . . tonnes	116,110	91,200	606,200	813,510	46,300	169,370	1,029,180	
Dépenses totales . . . . .	Salaires bruts . . . . . fr.	34,998,100	28,791,800	58,922,610	122,712,510	4,968,250	43,577,600	171,258,360
	Autres frais . . . . .	21,586,070	14,741,400	39,701,470	76,028,940	3,909,850	28,697,300	108,636,090
	ENSEMBLE . . . . .	56,584,170	43,533,200	98,624,080	198,741,450	8,878,100	72,274,900	279,894,450
Prix de revient à la tonne . . . . . fr.	12.12	12.15	11.89	12.01	11.47	11.16	11.76	
Dépenses extraordinaires (5)	Travaux préparatoires . . . fr.	3,096,300	1,604,000	5,326,100	10,026,400	202,750	3,170,800	13,399,950
	» de premier établissement »	4,655,470	4,277,700	8,899,750	17,832,920	1,166,750	4,389,050	23,388,720
Balance . . . . .	Bénéfice . . . . .	5,688,200	2,130,700	13,273,800	21,092,700	273,850	12,348,800	33,715,350
	Perte . . . . .	1,803,720	366,100	946,350	3,116,170	644,100	846,750	4,607,020

- (1) Tenant plus de 25 p. c. de matières volatiles.  
(2) id. 25 à 16 p. c. id. id.  
(3) id. 16 à 11 p. c. id. id.  
(4) id. moins de 11 p. c. id. id.  
(5) Comprises dans les dépenses totales.

TABLEAU N° II

---

INDUSTRIES EXTRACTIVES

---

MINES DE HOUILLE

Production et Salaires.  
Répartition du personnel.

	HAI		NAUT		NAMUR	LIÉGE	LE ROYAUME		
	Couchant de Mons	Centre	Charleroi	ENSEMBLE					
<b>PRODUCTION</b>				<b>ET SALAIRES</b>					
Nombre de jours { moyen par siège . . . . .	298	290	291	294	264	296	293		
d'extraction { total par mine . . . . .	301	294	299	298	281	299	297		
Production totale brute . . . . . tonnes	4,668,500	3,583,900	8,292,170	16,544,570	774,000	6,478,110	23,796,680		
Nombre total de mètres carrés exploités . . . . .	6,133,470	4,420,480	8,850,120	19,404,070	681,180	6,978,840	27,064,090		
Production par mètre carré exploité . . . . . quintaux	7.6	8.1	9.4	8.5	11.4	9.3	8.8		
Puissance moyenne géométrique des couches exploitées . . . . . mètres	0.56	0.64	0.78	0.68	0.84	0.69	0.68		
Production { par ouvrier à veine . . . . . tonnes	720	870	1,047	893	1,081	1,138	954		
annuelle { » » de l'intérieur . . . . . »	192	214	261	227	283	245	233		
brute { » » de l'intérieur et de la surface réunis . . . . . »	147	156	182	165	199	183	170		
Nombre total de journées . . . . .	9,714,685	6,837,940	13,628,960	30,181,585	1,152,650	10,794,810	42,129,045		
Salaires bruts . . . . . fr.	34,998,100	28,791,800	58,922,610	122,712,509	4,968,250	43,577,600	171,258,360		
Salaires nets . . . . . »	34,416,640	27,609,800	58,095,410	120,121,850	4,938,850	43,223,350	168,284,050		
Salaire journalier moyen	ouvriers de l'intérieur . { brut . fr.	3.89	4.59	4.87	4.48	4.88	4.42	4.47	
		net . »	3.82	4.39	4.79	4.37	4.84	4.38	4.38
	ouvriers de la surface . { brut . »	2.71	3.20	3.07	2.99	2.98	2.90	2.97	
		net . »	2.68	3.11	3.06	2.96	2.97	2.89	2.95
	ouvriers de l'intérieur et de la surface réunis { brut . »	3.60	4.21	4.32	4.07	4.31	4.04	4.06	
		net . »	3.54	4.04	4.26	3.98	4.28	4.00	3.99
	ouvriers à veine . . . . { brut . »	4.33	5.42	5.44	5.04	5.30	5.14	5.08	
		net . »	4.28	5.26	5.37	4.96	5.27	5.12	5.01
<b>RÉPARTITION</b>				<b>DU PERSONNEL</b>					
Ouvriers de l'intérieur	garçons et hommes { de 12 à 14 ans . . . . .	809	548	642	1,999	48	344	2,391	
		de 14 à 16 ans . . . . .	1,115	870	1,320	3,305	125	1,155	4,585
		au dessus de 16 ans . . . . .	22,369	15,356	29,755	67,480	2,566	24,987	95,033
	femmes au dessus de 21 ans . . . . .	19	»	29	48	»	7	55	
Ouvriers de la surface	garçons et hommes { de 12 à 14 ans . . . . .	353	259	572	1,184	100	256	1,540	
		de 14 à 16 ans . . . . .	380	217	599	1,196	84	253	1,533
		au dessus de 16 ans . . . . .	5,254	4,738	9,505	19,497	838	6,317	26,682
	filles et femmes. { de 12 à 16 ans . . . . .	656	380	1,200	2,236	51	422	2,709	
		de 16 à 21 ans . . . . .	705	458	1,501	2,664	66	866	3,596
	au dessus de 21 ans . . . . .	173	98	492	763	20	685	1,468	
	ENSEMBLE . . . . .	31,833	22,924	45,165	100,372	3,898	35,322	139,592	

TABLEAU N° III

---

INDUSTRIES EXTRACTIVES

---

MINES DE HOUILLE

Industries connexes

(COKE ET AGGLOMÉRÉS)

	HAINAUT	NAMUR	LIÉGE	LE ROYAUME
<b>COKE</b>				
Nombre d'ouvriers . . . . .	1,909	»	767	<b>2,676</b>
Consommation de charbon tonnes	2,046,840	»	891,220	<b>2,938,060</b>
Production. . . . . fr.	1,546,690	»	656,330	<b>2,203,020</b>
Valeur globale. . . . . »	29,827,530	»	13,383,450	<b>43,210,980</b>
Valeur à la tonne . . . . . »	19.28	»	20.39	<b>19.62</b>
<b>AGGLOMÉRÉS</b>				
Nombre d'ouvriers . . . . .	1,267	94	167	<b>1,528</b>
Consommation de charbon tonnes	1,234,900	75,630	217,200	<b>1,527,730</b>
Production. . . . . fr.	1,366,090	84,200	236,125	<b>1,686,415</b>
Valeur globale. . . . . »	23,350,160	1,362,100	3,844,750	<b>28,557,010</b>
Valeur à la tonne . . . . . »	17.09	16.18	16.45	<b>16.94</b>

TABLEAU N° IV

---

INDUSTRIES EXTRACTIVES

---

MINES MÉTALLIQUES



Nombre de mines actives . . . . .		4
Nombre de sièges d'exploitation en activité . . . . .		4
Nombre d'ouvriers . . . . .	{ de l'intérieur . . . . .	226
	{ de la surface . . . . .	127
	TOTAL . . . . .	353
Dépenses totales . . . . .	{ Salaires bruts . . . . .	fr. 270,000.00
	{ Autres frais . . . . .	» 207,650.00
	ENSEMBLE . . . . .	» 477,650.00
Dépenses extraordinaires (1). . . . .		» 55,150.00

**PRODUCTION**

	Quantités tonnes	Valeur globale fr.	Valeur à la tonne fr.	
Pyrites . . . . .	720	3,250	4.51	
Minerais de manganèse . . . . .	6,100	76,000	12.46	
» de plomb . . . . .	90	7,650	85.00	
Minerais de zinc {	calamines . . . . .	65	3,850	59.23
	blendes . . . . .	3,565	238,350	66.86
	ENSEMBLE . . . . .	329,050		

Balance . . . . .	{ bénéfiques . . . . .	fr. 900
	{ pertes . . . . .	» 149,500

(1) Comprises dans les dépenses totales.

TABLEAU N° V

---

# INDUSTRIES EXTRACTIVES

---

Exploitations libres de minerais de fer

Nombre de sièges d'exploitation en activité . . . . .	}	souterrains . . . . .	4
		à ciel ouvert . . . . .	86
Nombre total d'ouvriers . . . . .	}	exploitations souterraines . . . . .	182
			surface . . . . .
		exploitations à ciel ouvert . . . . .	Total . . . . .
			329

	Quantités tonnes	Valeur globale fr.	Valeur à la tonne fr.	
Production . . . . .	{ oligiste . . . . .	30,250	271,300	8.97
	{ limonite . . . . .	154,150	594,150	3.84
Valeur totale . . . . .		865,450		

TABLEAU N° VI

---

INDUSTRIES EXTRACTIVES

---

CARRIÈRES

		BRABANT		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR		LE ROYAUME	
Nombre de sièges d'exploitation en activité		36		86		105		10		39		157		433	
souterrains		104		425		344		»		67		272		1,212	
à ciel ouvert		123		310		512		26		578		685		2,234	
Nombre d'ouvriers des carrières	souterraines	62		173		357		10		525		368		1,495	
	intérieures	185		483		869		36		1,103		1,053		3,729	
	à ciel ouvert	4,332		15,788		7,503		»		482		5,283		33,388	
TOTAL		4,517		16,271		8,372		36		1,585		6,336		37,117	
Total général		4,517		16,271		8,372		36		1,585		6,336		37,117	
		Quantités	Valeur fr.	Quantités	Valeur fr.	Quantités	Valeur fr.	Quantités	Valeur fr.	Quantités	Valeur fr.	Quantités	Valeur fr.	Quantités	Valeur fr.
PRODUCTION	Marbre	»	»	3,205	564,500	»	»	»	»	240	36,650	13,290	2,082,550	16,735	2,683,700
	Pierre de taille bleue	»	»	188,536	11,088,500	37,753	4,391,300	»	»	745	87,750	18,150	1,565,300	245,184	17,132,850
	Pierre blanche et tuffeau taillés	1,105	184,700	20	2,000	»	»	31,200	80,500	620	57,450	»	»	32,945	324,650
	Pierres diverses taillées	»	»	2,880	35,200	559	46,100	»	»	105	10,100	550	37,350	4,094	128,750
	Dalles et carreaux en calcaire	1,000	800	73,760	539,800	1,400	6,800	»	»	100	150	31,400	97,350	107,660	644,900
	Dalles et tablettes en schiste ardoisier et autres	»	»	»	»	6,655	18,350	»	»	2,850	17,150	»	»	9,505	35,500
	Ardoises	»	»	»	»	33	1,100	»	»	37,130	1,405,600	1,790	59,650	38,953	1,466,350
	Pavés en porphyre	31,680	3,935,300	24,410	3,066,500	»	»	»	»	»	»	»	»	56,090	7,001,800
	» grès	3,515	295,100	9,774	689,400	24,273	2,519,650	»	»	1,215	104,550	11,895	1,107,150	50,672	4,715,850
	» calcaire	321	27,950	1,295	110,850	2,745	195,000	»	»	160	10,400	35	4,050	4,556	348,250
	Moellons, pierrailles et ballast	389,330	1,027,750	1,590,130	3,514,400	485,600	825,050	»	»	20,500	36,400	272,450	732,100	2,758,010	6,135,700
	Castine et calcaire pour verreries	»	»	84,250	164,600	122,650	202,250	»	»	1,550	2,650	1,800	7,400	210,250	376,900
	Dolomie	»	»	»	»	6,700	10,050	»	»	»	»	36,900	47,350	43,600	57,400
	Chaux	»	»	700,480	4,363,850	361,650	2,376,050	»	»	18,350	130,600	499,850	3,368,800	1,580,330	10,269,300
	Craie blanche	1,400	10,000	295,720	415,000	204,800	204,700	»	»	»	»	»	»	501,920	629,700
	Phosphate de chaux	»	»	31,600	696,000	152,520	1,025,500	»	»	»	»	»	»	184,120	1,721,500
	Craie phosphatée brute	»	»	350,250	1,526,200	»	»	»	»	»	»	»	»	350,250	1,526,200
	Silex pour faïenceries	»	»	14,900	118,200	»	»	»	»	»	»	1,350	5,600	16,250	123,800
	Silex pour empièvements	»	»	4,000	12,000	4,675	8,050	260	650	»	»	»	»	8,935	20,700
	Sable pour verreries	61,300	174,600	62,750	207,550	200	600	»	»	»	»	29,650	114,800	153,900	497,550
» pour constructions, etc.	288,330	312,300	129,200	218,750	95,665	151,800	»	»	32,450	35,650	24,950	58,700	570,595	777,200	
Pierres à aiguiser	5,000	3,300	»	»	6,120	3,050	»	»	123,500	73,500	»	»	134,620	79,850	
Terre plastique	7,850	26,000	133,730	470,700	4,160	37,500	»	»	»	»	147,115	1,292,250	292,855	1,826,450	
Eurite et kaolin	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,750	16,750	1,750	16,750	
Sulfate de baryte	»	»	21,000	147,000	»	»	»	»	»	»	»	»	21,000	147,000	
Quartz pour faïenceries	»	»	»	»	»	»	»	»	2,000	8,000	»	»	2,000	8,000	
Ocre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	200	4,000	200	4,000	
Total		5,997,800		27,951,000		12,022,900		81,150		2,016,600		10,631,150		58,700,600	

TABLEAU N° VII

---

INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES

---

HAUTS-FOURNEAUX

	HAINAUT	LIÉGE	AUTRES PROVINCES	LE ROYAUME		
Nombre d'usines . . . . .	10 (1)	5	3	18		
Hauts-fourneaux {	actifs {	nombre . . . . .	13	16	6	35
inactifs. Nombre . . . . .	7	»	»	7		
					Nombre d'ouvriers . . . . .	1,279
Consommation totale de charbon . . . . . tonnes.	6,430	4,300	1,270	12,000		
Consommation de coke {	belge . . . . . »	530,440	537,200	163,100	1,230,740	
						étranger. . . . . »
Consommations {	de minerais {	belges . . . . . »	104,000	35,960	70,800	
						étrangers . . . . . »
de mitrailles, scories et résidus du grillage de pyrites. . . . . »	78,610	174,120	60	252,790		

	Quantités tonnes	Valeur globale fr.	Valeur à la tonne fr.	Quantités tonnes	Valeur globale fr.	Valeur à la tonne fr.	Quantités tonnes	Valeur globale fr.	Valeur à la tonne fr.	Quantités tonnes	Valeur globale fr.	Valeur à la tonne fr.																																
Production {	Fonte de moulage . . . . .	»	»	»	91,600	5,172,500	56.47	91,600	5,172,500	56.47																																		
											Id. d'affinage. . . . .	141,510	7,544,100	53.31	33,130	1,841,350	55.58	82,250	4,306,650	52.36																								
																					Id. pour acier Bessemer . . . . .	»	»	»	229,160	14,919,400	65.10	»	»	229,160	14,919,400	65.10												
																																	Id. id. Thomas . . . . .	294,630	18,480,200	62.72	343,800	21,287,400	61.92	»	»	638,430	39,767,600	62.28
Production totale. . . . .	436,140	26,024,300	59.67	606,090	38,048,150	62.78	173,850	9,479,150	54.52	1,216,080	73,551,600	60.48																																

(1) Dont 2 inactives.

TABLEAU N° VIII

—

INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES

—

ACIÉRIES



			HAINAUT			LIÉGE			AUTRES PROVINCES			LE ROYAUME					
<b>ACIERS</b>																	
Consommation	fontes Bessemer	belge	tonnes	12,500		187,690		1,500		201,690							
		étrangère	»	4,420		1,180		600		6,200							
		fontes Thomas	»	330,990		342,350		»		673,340							
		étrangère	»	56,730		28,910		»		85,640							
		fontes spéciales	»	220		»		100		320							
	Ribbons et mitrilles d'acier	étrangère	»	8,940		41,960		430		51,330							
		»	»	35,450		88,260		1,790		125,500							
			Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne			
			Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.			
Production	pièces moulées en première fusion			11,820	4,067,700	344.08	4,250	875,900	206.10	2,860	1,097,450	383.60	18,930	6,041,050	319.10		
		lingots fondus		366,070	29,963,950	81.85	603,160	51,513,000	85.41	»	»	»	969,230	81,476,950	84.06		
<b>ACIERS</b>																	
Consommation : Lingots fondus	belges	étrangers	tonnes	154,280		201,450		»		355,730							
		»	»	»		»		»		»							
			Quantité	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantité	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantité	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantité	Valeur globale	Valeur à la tonne			
			Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.			
Production : lingots battus, blooms et billettes		»		141,700	12,548,700	88.56	186,720	16,920,700	90.62	»	»	»	328,420	29,469,400	89.75		
<b>ACIERS</b>																	
Consommation	lingots fondus	belges	tonnes	161,780		339,950		»		501,730							
		étrangers	»	»		»		»		»							
		lingots battus, blooms et billettes	»	92,780		182,390		»		275,170							
		étrangers	»	10,000		1,890		»		11,890							
			Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne			
			Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.			
Production	aciers marchands			51,000	6,563,200	121.54	37,820	5,016,700	132.62	»	»	»	91,820	11,579,900	126.11		
		profilés spéciaux		24,800	3,115,000	125.60	45,750	5,381,500	117.63	»	»	»	70,550	8,496,500	120.42		
		rails et traverses		41,710	5,495,050	122.90	306,830	33,638,000	109.63	»	»	»	351,540	39,133,050	111.33		
		bandages et essieux		3,660	732,000	200.00	14,150	2,465,700	174.20	»	»	»	17,810	3,197,700	179.50		
		poutrelles		90,600	10,335,050	114.08	29,260	3,504,300	119.75	»	»	»	119,860	13,839,350	115.52		
		verges et aciers serpentés		8,820	1,102,500	125.00	6,590	889,650	135.00	»	»	»	15,410	1,992,150	129.26		
		grosses tôles		2,650	328,600	124.00	10,510	1,486,100	141.40	»	»	»	13,160	1,814,700	137.88		
		tôles fines		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
		aciers battus		»	»	»	2,920	465,500	159.45	»	»	»	2,920	465,500	159.45		
			Production totale			229,230	27,671,400	120.71	453,830	52,847,450	116.45	»	»	»	683,060	80,518,850	117.89
		Consommation totale de combustibles			tonnes	255,740		294,320		3,920		553,980					

	HAINAUT	LIÉGE	Autres Provinces	LE ROYAUME
Nombre d'établissements . . . . .	10 <sup>(1)</sup>	5	5 <sup>(2)</sup>	20 <sup>(3)</sup>
de fours à aciers . . . . .	5	12	3	20
de convertisseurs . . . . .	26	16	7	49
Nombre { de fours à réchauffer et autres	29	51	10	90
de pits . . . . .	48	80	»	128
de marteaux et appareils assi- milables . . . . .	4	18	3	25
de trains de laminoirs . . . . .	25	29	3	57
Nombre total d'ouvriers . . . . .	3,870	5,017	395	9,282

(<sup>1</sup>) Dont 1 inactif. — (<sup>2</sup>) Dont 2 inactifs. — (<sup>3</sup>) Dont 3 inactifs.

TABLEAU N° IX

—

## INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES

—

Fabriques de fer et usines à ouvrir  
le fer et l'acier.

			HAINAUT			LIÈGE			AUTRES PROVINCES			LE ROYAUME									
<b>FERS</b>																					
Consommation	fontes belges . . . . . tonnes	» étrangères . . . . . »																			
			223,230 . . . . .			41,200 . . . . .			8,080 . . . . .			272,510 . . . . .									
			55,520 . . . . .			24,120 . . . . .			6,750 . . . . .			86,390 . . . . .									
			Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne							
Production . . . . .			Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.							
			244,780	22,715,330	92.80	57,350	5,256,100	91.65	12,710	1,246,000	98.03	314,840	29,217,430	92.80							
<b>FERS</b>																					
Consommation	ébauchés . . . . . tonnes	» mitrilles . . . . . »																			
			2,380 . . . . .			7,620 . . . . .			30 . . . . .			10,030 . . . . .									
			2,240 . . . . .			13,890 . . . . .			500 . . . . .			16,630 . . . . .									
			Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne							
Production . . . . .			Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.							
			3,920	448,800	114.50	17,770	2,143,150	120.60	460	55,300	120.22	22,150	2,647,250	119.50							
<b>FERS</b>																					
Consommation	ébauchés . . . . . tonnes	» corroyés . . . . . »	» mitrilles . . . . . »																		
				232,260 . . . . .			51,520 . . . . .			11,940 . . . . .			295,720 . . . . .								
			3,200 . . . . .			17,850 . . . . .			740 . . . . .			21,790 . . . . .									
			101,260 . . . . .			25,860 . . . . .			16,740 . . . . .			143,860 . . . . .									
			Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne							
Production			Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.							
Production	fers marchands	profilés spéciaux . . . . .	fers fendus et fers serpentés	grosses tôles et larges plats	tôles fines . . . . .	fers battus . . . . .															
							222,880			24,820			11,460			20,350			60		
							28,358,850			3,414,050			1,595,450			3,515,500			12,500		
							127.24			137.54			139.18			172.70			208.33		
							127.24			137.54			139.18			172.70			208.33		
							127.24			137.54			139.18			172.70			208.33		
							127.24			137.54			139.18			172.70			208.33		
							127.24			137.54			139.18			172.70			208.33		
Production totale			293,520	37,896,150	129.11	76,120	11,017,500	144.70	22,740	3,010,700	132.38	392,380	51,924,350	132.60							
<b>ACIERS</b>																					
Consommation	Lingots fondus	» Lingots battus, blooms et billettes	belges . . . . . tonnes	étrangers . . . . . »																	
					33,790 . . . . .			54,370 . . . . .			11,000 . . . . .			99,160 . . . . .							
			11,960 . . . . .			2,760 . . . . .			1,150 . . . . .			15,870 . . . . .									
			52,260 . . . . .			43,340 . . . . .			380 . . . . .			95,980 . . . . .									
			63,710 . . . . .			8,620 . . . . .			6,990 . . . . .			79,320 . . . . .									
			Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne	Quantités	Valeur globale	Valeur à la tonne							
Production			Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.	Tonnes	Fr.	Fr.							
Production	aciers marchands	profilés spéciaux	verges et aciers serpentés	grosses tôles	tôles fines . . . . .	aciers battus . . . . .															
							70,720			4,460			50			26,410			43,080		
							9,414,600			583,550			7,400			3,769,750			8,154,100		
							133.13			130.82			148.00			142.74			189.28		
							133.13			130.82			148.00			142.74			189.28		
							133.13			130.82			148.00			142.74			189.28		
							133.13			130.82			148.00			142.74			189.28		
							133.13			130.82			148.00			142.74			189.28		
Production totale			133,140	18,192,100	136.64	82,540	13,790,600	167.08	15,500	2,312,750	149.15	231,180	34,295,450	148.38							
Consommation totale de charbon . . . . . tonnes			479,700 . . . . .			198,880 . . . . .			39,200 . . . . .			717,780 . . . . .									

	HAINAUT	LIÉGE	Autres Provinces	LE ROYAUME	
Nombre d'usines . . . . .	25 <sup>(1)</sup>	18 <sup>(2)</sup>	8 <sup>(3)</sup>	51 <sup>(4)</sup>	
Nombre {	de fours à puddler . . . . .	269	66	8	343
	» à réchauffer et autres	95	278	45	418
	de marteaux et appareils assimilables . . . . .	50	27	12	89
	de trains de laminoirs . . . . .	79	85	11	175
Nombre total d'ouvriers . . . . .	7,340	3,948	1,152	12,440	

TABLEAU N° X

INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES

Fabrication du zinc, du plomb et de l'argent

(1) Dont 2 inactives.  
(2) Dont 2 inactives.  
(3) Dont 3 inactives.  
(4) Dont 7 inactives.

## USINES A ZINC

Nombre d'usines . . . . .	12 . . . . .		
Fours de réduction {	système (liégeois ou mixte) . . . . . Liégeois et mixte.		
		nombre total de fours . . . . .	520 . . . . .
Fours de réduction {	nombre de creusets (moyennement actifs) . . . . .		
			34,499 . . . . .
Nombre d'ouvriers. . . . .		5,793 . . . . .	
Consommation totale de charbon (y compris celui des machines) . . . . . tonnes.		685,450 . . . . .	
Consommations {	minerais { belges . . . » étrangers . . . » crasses et oxydes de zinc »(1)		
			5,355 . . . . .
			313,680 . . . . .
		14,320 . . . . .	
	<b>Quantité</b>	<b>Valeur globale</b>	<b>Valeur à la tonne</b>
	tonnes	fr.	fr.
Production en zinc brut . . . . .	131,740	67,545,500	512,72

(1) Ne provenant pas des fabriques de zinc du pays.

## LAMINOIRS A ZINC

Nombre d'usines . . . . .	10 . . . . .		
Id. de trains de laminoirs . . . . .	31 . . . . .		
Id. d'ouvriers. . . . .	659 . . . . .		
Consommation totale de charbon (y compris celui des machines) . . . . . tonnes.		17,890 . . . . .	
Consommations {	zinc brut . . . . . » vieux zinc et rognures »(1)		
			43,110 . . . . .
		240 . . . . .	
	<b>Quantité</b>	<b>Valeur globale</b>	<b>Valeur à la tonne</b>
	tonnes	fr.	fr.
Production : Zinc laminé . . . . .	42,280	23,972,900	567,00

(1) Ne provenant pas des laminoirs.

## USINES A PLOMB ET A ARGENT

Nombre d'usines . . . . .	4 . . . . .			
Nombre {	de fours { demi-hauts-fourneaux . . . . . 30 . . . . . fours à réverbère . . . . . 28 . . . . . de fourneaux de coupelle . . . . . 10 . . . . .			
Nombre d'ouvriers. . . . .		1,386 . . . . .		
Consommation totale de combustible. tonnes.		61,700 . . . . .		
Consommations {	minerais { belges . . . tonnes. . . . . 65 . . . . . étrangers . . . » . . . . . 22,200 . . . . . sous-produits plombifères, argentifères ou aurifères (1) . . . . . 40,590 . . . . . Plombs d'œuvre (1) . . . . . 48,435 . . . . .			
	<b>Quantités</b>	<b>Valeur globale</b>	<b>Valeur</b>	
		fr.	fr.	
Pro-duction {	Plomb . . . . . tonnes.	68,700	19,857,100	288,95
				la tonne
	Argent et argent aurifère . kilog.	232,740 <sup>(2)</sup>	23,988,600 <sup>(2)</sup>	103,07
				le kilog.
Production accessoire en mattes cuivreuses. . . . . tonnes.		120 <sup>(3)</sup>	38,600 <sup>(3)</sup>	321,65
				la tonne

(1) Ne provenant pas des usines à plomb du pays.

(2) Y compris 913,934 kilog. d'or valant 3,110,300 francs, qui ne sont pas extraits en Belgique de l'argent aurifère.

(3) Non compris 110 tonnes de cuivre noir valant 255,700 francs.

TABLEAU N° XI

—

INDUSTRIES EXTRACTIVES ET MÉTALLURGIQUES

—

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

		HAINAUT	LIÉGE	LUXEMBOURG	NAMUR	AUTRES PROVINCES	LE ROYAUME
		<b>PERSONNEL</b>		<b>OUVRIER</b>			
Nombre d'ouvriers occupés dans les	Mines de houille . . . . .	. . . 100,372 . . .	. . . 35,322 . . .	. . . » . . .	. . . 3,898 . . .	. . . » . . .	. . . 139,592 . . .
	Mines métalliques et minières . . . . .	. . . » . . .	. . . 510 . . .	. . . 76 . . .	. . . » . . .	. . . 327 . . .	. . . 943 . . .
	Carrières . . . . .	. . . 16,271 . . .	. . . 8,372 . . .	. . . 1,585 . . .	. . . 6,336 . . .	. . . 4,553 . . .	. . . 37,117 . . .
	Hauts-fourneaux, fabriques de fer et aciéries . . . . .	. . . 12,489 . . .	. . . 10,517 . . .	. . . 580 . . .	. . . 123 . . .	. . . 1,424 . . .	. . . 25,133 . . .
	Usines à zinc . . . . .	. . . » . . .	. . . 5,271 . . .	. . . » . . .	. . . » . . .	. . . 522 . . .	. . . 5,793 . . .
	Usines à plomb et à argent . . . . .	. . . » . . .	. . . 599 . . .	. . . » . . .	. . . » . . .	. . . 787 . . .	. . . 1,386 . . .
	Ensemble . . . . .	. . . 129,132 . . .	. . . 60,621 . . .	. . . 2,241 . . .	. . . 10,357 . . .	. . . 7,613 . . .	. . . 209,964 . . .

		<b>PRODUCTION ET</b>				<b>VALEUR GLOBALE</b>							
		Production tonnes	Valeur globale fr.	Production tonnes	Valeur globale fr.	Production tonnes	Valeur globale fr.	Production tonnes	Valeur globale fr.	Production tonnes	Valeur globale fr.	Production tonnes	Valeur globale fr.
Industries extractives	Mines de houille . . . . .	16,544,570	216,718,000	6,478,110	83,776,950	»	»	774,000	8,507,850	»	»	23,796,680	309,002,800
	Mines métalliques et minières . . . . .	»	»	»	599,000	»	127,950	»	»	»	467,550	»	1,194,500
Industries métallurgiques	Carrières . . . . .	»	27,951,050	»	12,022,850	»	2,016,600	»	10,631,150	»	6,078,950	»	58,700,600
	Fontes . . . . .	436,140	26,024,300	606,090	38,048,150	173,850	9,479,150	»	»	»	»	1,216,080	73,551,600
	Fers finis . . . . .	293,520	37,896,150	76,120	11,017,500	»	»	310	67,600	22,430	2,943,100	392,380	51,924,350
	Aciers } produits fondus (lingots) . . . . .	377,890	34,031,650	607,410	52,388,900	»	»	»	»	2,860	1,097,450	988,160	87,518,000
		} produits finis (y compris les aciers de première fusion). . . . .	362,370	45,863,500	536,370	66,638,050	»	»	340	136,050	15,160	2,176,700	914,230
	Zinc brut . . . . .		»	»	118,420	60,627,500	»	»	»	»	13,320	6,918,000	131,740
	Plomb . . . . .	»	»	16,750	4,803,100	»	»	»	»	51,950	15,054,000	68,700	19,857,100
	Argent et argent aurifère. . . . .	»	»	30,900 kil.	2,794,000	»	»	»	»	201,840 kil.	21,194,600	232,740 kil.	23,988,600
Ensemble . . . . .		388,484,650		332,716,000		11,623,700		19,342,650		55,930,350		808,097,350	



TABLEAU N° XII

—  
APPAREILS A VAPEUR  
—

Récapitulation au 31 décembre 1903

# DESTINATION DES APPAREILS

## ANVERS

		ANVERS				
		Moteurs		Générateurs de vapeur		
		Nombre	Force en chevaux	Nombre	Surface de chauffe en m <sup>2</sup>	
Industries extractives et élaboration des produits	}	Extraction. . . . .	»	»	»	»
		Mines de houille. . . . .	»	»	»	»
		Fabrication du coke et des agglomérés de houille . . .	1	134	4	360
		Mines métalliques, minières et préparation des minerais	»	»	»	»
Industries métallurgiques	}	Carrières et industries qui en dépendent . . . . .	11	402	11	439
		Usines régies par la loi du 21 avril 1810. . . . .	44	2,063	36	1,641
Industries diverses	}	Etablissements soumis à l'A. R. du 29 janvier 1863.	114	3,410	108	7,772
		Verreries, cristalleries et fabriques de glaces . . . . .	7	322	6	264
		Industrie céramique, briqueteries, tuileries, etc. . . . .	62	2,077	65	2,449
		Fabriques de produits chimiques, etc. . . . .	88	1,904	84	5,136
		Travail du bois . . . . .	60	1,842	70	3,103
		Industries textiles . . . . .	36	1,664	48	3,548
		Exploitations et industries agricoles . . . . .	49	418	52	725
		Mouture des céréales . . . . .	82	3,425	94	4,964
		Malteries, brasseries et distilleries. . . . .	212	3,738	197	9,152
		Fabriques de sucre . . . . .	55	1,321	35	4,665
		Fabriques d'huile . . . . .	22	905	24	1,160
		Fabrication du papier . . . . .	34	2,816	32	8,541
Navigation	}	Imprimeries typographiques . . . . .	6	53	7	99
		Usines spéciales d'électricité . . . . .	26	4,222	36	4,257
		Usines diverses . . . . .	377	11,192	398	15,914
		Service de l'Etat	»	»	»	»
		Bateaux à vapeur	17	1,747	17	1,345
		Service des particuliers	3	26	4	39
		Bateaux à vapeur	519	72,868	264	27,781
		Machines fixes et locomobiles . . .	25	699	10	387
		Service de l'Etat	»	»	»	»
		Service des particuliers	1	4	1	8
Chemins de fer et Tramways	}	Locomotives . . . . .	»	»	»	»
		Locomotives . . . . .	104	8,868	104	2,887
Locomotives routières, rouleaux compresseurs et voitures automobiles . . . . .		2	11	2	15	
<b>Totaux généraux . . . . .</b>		<b>1,957</b>	<b>126,131</b>	<b>1,709</b>	<b>106,651</b>	



ANNEXE A

---

# MINES DE HOUILLE

---

**Accidents survenus en 1903**

NATURE DES ACCIDENTS	HAINAUT			NAMUR			LIÈGE			LE ROYAUME			OBSERVATIONS				
	Nombre des			Nombre des			Nombre des			Nombre des							
	Accidents	Tués	Blessés	Accidents	Tués	Blessés	Accidents	Tués	Blessés	Accidents	Tués	Blessés					
Accidents à l'intérieur des travaux	Accidents survenus dans les puits, tourets ou descenderies servant d'accès aux travaux souterrains (1)	à l'occasion de la translation des ouvriers	{ par les câbles, cages, cuffats, etc. par les échelles par les fahrkunst.	10	6	4	»	»	»	6	18	3	16	24	7	(1) Les accidents survenus aux ouvriers du jour occupés à la recette, sont rangés parmi les accidents à la surface. (2) On a exclu de ces subdivisions, les accidents dus aux explosions de grisou, aux asphyxies, aux coups d'eau, etc., compris respectivement sous leurs rubriques spéciales. (3) On a écarté les décès dus à des causes pathologiques	
	Accidents survenus dans les puits intérieurs et les cheminées d'exploitation	{ par l'emploi dans d'autres circonstances (2)	{ des câbles des échelles	1	»	1	»	»	»	1	»	»	2	»	»		
				5	4	1	1	1	»	2	1	1	8	6	2		
	Eboulements, y compris les chutes de pierres et de blocs de houille, etc., dans les chantiers et les voies			96	49	51	5	4	2	18	9	9	119	62	62		
	Accidents causés par le grisou	Dégagement normal	Inflam- tions dues	{ aux coups de mines aux appareils d'éclairage	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»
			à des causes diverses ou inconnues	{ Ouverture de lampes Défectuosités, bris, etc.	1	»	4	»	»	»	»	»	»	1	»		4
		Irruptions subites suivies	Asphyxies		2	2	»	»	»	»	1	1	»	3	3		»
			d'inflammations, d'asphyxies, de projections de charbon ou de pierres, etc		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»
		Asphyxies par d'autres gaz que le grisou			3	5	»	»	»	1	1	»	4	6	»		
	Coups d'eau			1	1	»	»	»	»	»	»	1	1	»			
	Emploi d'explosifs	Minage		7	1	6	»	»	»	4	2	3	11	3	9		
		Autres causes		»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»	1		
	Transport et circulation des ouvriers	sur voies de niveau ou peu inclinées		35	8	27	2	»	2	4	»	4	41	8	33		
			sur voies inclinées où le transport se fait	{ par hommes et chevaux par treuils ou poulies par traction mécanique	1	»	1	»	»	1	»	1	»	2	»		2
		Causes diverses (3)		28	11	17	2	1	1	2	1	1	32	13	19		
				»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
				50	1	49	2	»	2	3	»	3	55	1	54		
	<i>Totaux pour l'intérieur</i>			251	94	166	14	6	9	46	36	26	311	136	201		
	Accidents (surface et dépendances classées)	Chutes dans le puits.		»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»		
		Manœuvres des véhicules		18	8	10	»	»	»	3	2	1	21	10	11		
Machines et appareils mécaniques			15	9	9	»	»	»	1	1	»	16	10	9			
Causes diverses			5	2	3	1	»	1	3	1	2	9	3	6			
<i>Totaux pour la surface</i>			38	19	22	1	»	1	7	4	3	46	23	26			
<i>Totaux généraux</i>			289	113	188	15	6	10	53	40	29	357	159	227			
Nombre d'ouvriers occupés	intérieur		72,832			2,739			26,493			102,064					
	surface		27,540			1,159			8,829			37,528					
<i>Ensemble</i>			100,372			3,898			35,322			139,592					
Proportion de tués	{ par 10,000 ouvriers du fond id. id. et de la surface réunis		12.91			21.83			13.59			13.33					
			10.16			17.96			11.32			11.39					

statuts peuvent aussi porter la stipulation prévue au deuxième alinéa de l'article 19;

» F. Les statuts déterminent les conditions auxquelles un exploitant peut renoncer à l'affiliation.

» Les statuts peuvent disposer que le jugement des contestations relatives aux indemnités aura lieu conformément au deuxième alinéa de l'article 26.

» La commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs sera organisée par arrêté royal.

» Le gouvernement prendra son avis pour l'exercice des pouvoirs que lui confère le présent article et spécialement pour l'examen des statuts »;

Vu la loi du 28 mars 1868 sur les caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs;

Revu Nos arrêtés du 17 août 1874, pris en exécution de la dite loi, et du 29 août 1904, portant règlement général de l'assurance contre les accidents du travail;

Vu l'avis de la commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Industrie et du Travail,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs, reconnues en vertu de la loi du 26 mars 1868, ne pourront jouir du bénéfice d'agrément que pour autant que leurs statuts aient été révisés conformément à l'article 38 de la loi du 24 décembre 1903 et approuvés par le Gouvernement.

ART. 2. — L'approbation des statuts révisés aura lieu selon les formes établies par la loi du 28 mars 1868 et l'arrêté royal du 17 août 1874; le Gouvernement prendra préalablement l'avis de la commission permanente des caisses de prévoyance.

Il sera joint aux statuts révisés et présentés à l'approbation un exposé précis des bases techniques adoptées pour l'établissement des cotisations relatives à l'assurance contre les accidents.

Les documents visés ci-dessus seront produits en double exemplaire.

Les statuts seront, le cas échéant, publiés au *Moniteur*, en annexe à l'arrêté d'agrément.

ART. 3. — En cas d'application des dispositions qui précèdent, et

[313:622(493)]

MINES ET USINES. — PRODUCTION SEMESTRIELLE

1<sup>er</sup> Semestre 1904.

Tonnes de 1000 kilogrammes.

PROVINCES	Charbonnages		Hauts-Fourneaux				Fabriques de fer et acières		
	Production Tonnes	Fonte de moulage Tonnes	NATURE DE LA FONTE		Pro- duction TOTALE Tonnes	FERS		ACIERS	
			Fonte d'alliage Tonnes	Fonte pour acier Tonnes		Produits finis Tonnes	Produits fondus(1) Tonnes	Produits finis Tonnes	
HAINAUT	Couchant de Mons . . . . . 2,319,750	»	75,400	150,200	225,600	135,550	214,900	215,600	
	Centre . . . . . 1,746,000	»	»	»	»	»	»	»	
	Charleroi . . . . . 3,934,650	»	15,500	315,600	331,100	36,000	306,450	308,350	
LIÈGE	Liège-Seraing . . . . . 2,050,450	»	»	»	»	100	»	150	
	Plateaux de Herve . . . . . 554,900	»	49,250	44,200	93,450	9,300	1,400	10,900	
NAMUR et LUXEMBOURG	»	»	»	»	»	»	»	»	
Autres provinces . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	
Le Royaume . . . . .	11,605,900	49,250	135,100	465,800	650,150	180,950 (2)	522,750	535,000	
Le semestre 1903 . . . . .	11,902,300	51,220	128,620	432,350	612,190	(1) 199,800	(1) 475,710	(1) 470,400	
En plus pour 1904 . . . . .	»	»	6,480	33,450	37,960	»	47,040	64,600	
En moins pour 1904 . . . . .	296,400	1,970	»	»	»	18,850	»	»	

(1) Chiffres rectifiés.

(2) Comportant en pièces moulées : 9,100 tonnes.

sans préjudice des règles édictées par la loi du 28 mars 1868 et l'arrêté royal du 17 août 1874, les caisses de prévoyance seront tenues de se conformer aux prescriptions du règlement général de l'assurance contre les accidents du travail, relatives au capital de garantie des caisses communes agréées, aux cautionnements et réserves à constituer par les dites caisses, au nombre des affiliés et des assurés, à la constitution des capitaux des rentes, à la production des comptes et autres documents, au contrôle et à la surveillance, et, s'il y a lieu, à l'organisation du service médical et pharmaceutique, au mode d'intervention des chefs d'entreprise ou des caisses locales pour le paiement des indemnités dues pendant les six premiers mois qui suivent l'accident, à l'organisation et au fonctionnement des commissions arbitrales, ainsi qu'au service des rentes.

ART. 4. — Notre Ministre de l'Industrie et du Travail est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 5 décembre 1904.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie et du Travail,*

FRANCOTTE.

**Arrêté royal du 6 décembre 1904 réglant l'exécution de l'article 11 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents de travail (sociétés mutualistes).**

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT,

Vu l'article 11, ainsi conçu, de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail :

« Les chefs d'entreprise ou leurs assureurs peuvent convenir avec les sociétés mutualistes reconnues par le Gouvernement que celles-ci assumeront, pendant six mois au plus à partir de l'accident, le service des indemnités qui seraient dues à leurs membres en cas d'incapacité de travail, à la condition toutefois qu'il soit justifié :

» 1° Que les débiteurs de ces indemnités ont pris à leur charge une quote-part de la cotisation de mutualité. Cette quote-part, déterminée de commun accord, ne pourra être inférieure au tiers ;

» 2° Que les sociétés intéressées accordent à leurs membres les mêmes secours en cas de maladie qu'en cas de blessure.

» Si le secours journalier accordé par la Société est inférieur à l'indemnité due en vertu de la présente loi, le chef d'entreprise est tenu de verser la différence.

» Un arrêté royal réglera les conditions auxquelles les sociétés mutualistes pourront assumer le service des secours tenant lieu de l'indemnité temporaire. »

Vu la loi du 23 juin 1894 sur les sociétés mutualistes ;

Vu l'avis de la commission des accidents du travail ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Industrie et du Travail,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. — Les chefs d'entreprise ou les assureurs agréés qu'ils ont subrogés à leurs obligations peuvent convenir avec les sociétés mutualistes reconnues par le Gouvernement que celles-ci assumeront, pendant six mois au plus à partir de l'accident, le service des indemnités qui seraient dues à leurs membres en vertu des articles 4 et 5 de la loi du 24 décembre 1903.

L'institution de ce service doit être prévue par une disposition spéciale des statuts des sociétés, dûment homologuée dans les formes établies par la loi du 23 juin 1894.

ART. 2. — Les sociétés mutualistes qui accordent à leurs membres des secours en cas de maladie comme en cas de blessure, ne sont admises à faire le service mentionné au précédent article que si les secours alloués par les statuts en cas de maladie sont les mêmes qu'en cas de blessure.

ART. 3. — Les conventions réglant le service des indemnités seront faites par écrit pour un terme qu'elles stipuleront. Elles fixeront la durée de ce service, dans les limites indiquées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Elles détermineront la subvention à payer à la société mutualiste par les débiteurs des indemnités.

Cette subvention sera établie de manière à couvrir l'intégralité de la charge assumée par la société, y compris les frais d'administration, et ne pourra, en aucun cas, être inférieure au tiers de la cotisation de mutualité.